RENAUD Avocats Formation

LES MATINALES

FORMATION Inter-entreprises

DECOMPTE ET PRISE DES CONGES PAYES

INTERVENANT

Me Dorian JARJAT
Avocat spécialiste
en droit du travail

MODALITÉ

Date :
9 Avril 2019

Horaires :
8h30 – 10h
Accueil petit déjeuner à 8h15

Lieu :
Le Prémium (2ème étage)
131 Blvrd Stalingrad
VILLEURBANNE

Durée :
1h30

Coût :
100 € H.T. / personne

PUBLIC

Tous DRH, responsables et gestionnaires RH

Dirigeants, D.A.F.

Tous managers et responsables hiérarchiques

CONTACT

Le Prémium (2ème étage)

131 Blvrd Stalingrad 69624
VILLEURBANNE Cédex

Tél. : 04 26 84 67 67
Fax : 04 26 84 67 60

formation@renaud-avocats.com

www.renaud-avocats.com

OBJECTIFS

Vous offrir une vision claire et pratique avec des exemples concrets

La formation animée autour d'un petit déjeuner est aussi l'occasion d'échanges de pratiques concrets entre les participants

PROGRAMME

La durée du congé

- Calcul du nombre de jours acquis
- Décompte du nombre de jours pris : jours ouvrables / jours ouvrés / salariés à temps partiel

Le Départ en congé

- Fixation de la période de congé
- Fixation des dates de départ en congé
- Modification des dates de départ en congé
- Fractionnement du congé
- Fermeture d'établissement